

Le 13 juin 2018

N/Réf. : 06595 (113355)

Objet : Demande d'accès à l'information du 6 juin 2018 visant à obtenir le suivi fait par l'Ordre des pharmaciens du Québec à la recommandation du coroner Yvon Garneau à la suite du décès de M^{me} Michelle Proteau

Madame,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès du 6 juin 2018, et visant à obtenir *le suivi fait par l'Ordre des pharmaciens du Québec à la recommandation du coroner Yvon Garneau à la suite du décès de M^{me} Michelle Proteau.*

Au 12 juin 2018, aucun document n'a été retracé au dossier concernant votre demande.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, chapitre A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez recevoir, Madame, nos salutations distinguées.



Dana Deslauriers, avocate
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

DD/ns

p. j.